



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Affiché le 10/07/2026

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du conseil municipal de DORTAN, après convocation du vendredi 29 mai 2026, sous la présidence de M. Lionel CORNATON.

Etaient présents	CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe - SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – DEBOVE Alexandra – DURET Janine – DAVID-HENRIET Christophe - BOUVIER SERRAND Coralie
Etaient excusés	BRIDOUX Gérald (pouvoir à Romain RODIA) – COLLOMB Mariane (pouvoir à MAÎTRE Séverine) - PIVARD Michel (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie)
Etait absente	DALPHIN Marlène
Secrétaire de séance	DEBOVE Alexandra
Conseillers en exercice : 19	Présents : 15 Votants : 18

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026
2. Création d'un emploi saisonnier
3. Tirage au sort des jurés d'assise
4. Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

M. le Maire explique qu'en raison du caractère particulier de cette réunion programmée principalement pour l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs, et pour ne pas retarder l'envoi du procès-verbal à la Préfecture, il a été décidé de ne pas inscrire de questions diverses à l'ordre du jour. Cependant, il souhaite donner quelques informations aux membres présents.

1/ Rappel sur les procurations :

M. le Maire rappelle la procédure à suivre pour les procurations. L' élu qui souhaite donner procuration à l'un de ses collègues doit l'en informer, s'assurer qu'il sera présent à la réunion et qu'il ne détient pas d'autre procuration, (une seule par conseiller). De plus, le coupon entérinant cette procuration doit être adressé à la mairie via l'adresse mail : mairie@mairie-dortan.fr pour qu'il soit réceptionné par la secrétaire générale en temps et en heure.

2/ Invitation pour une rencontre le 10 juillet 2026 au Centre d'Incendie et de Secours de Dortan.

Cette rencontre est initiée par le Lieutenant Benoit VERNET, afin de présenter le mode de fonctionnement du centre aux conseillers municipaux. M. le Maire demande aux élus intéressés de s'inscrire.

3/ Rencontre avec la SEMCODA

Romain RODIA, Adjoint au Maire, indique que la commission pour la réhabilitation de la cité s'est réunie pour la première fois et a programmé une visite prochaine sur site. Une rencontre a également eu lieu avec des représentants de la SEMCODA qui avait déjà été contacté par l'ancienne municipalité pour un projet qui ne s'est pas concrétisé. Il est nécessaire de faire le point sur l'occupation des cités, les derniers chiffres en possession de la SEMCODA datant de 2018. Mme Janine DURET, conseillère municipale du groupe minoritaire, fait remarquer que la Commune leur avait communiqué des chiffres beaucoup plus récents. M. RODIA lui indique que cet organisme souhaite surtout revenir sur la nature du projet qui est très différent de celui initialement présenté.



Commune de DORTAN (01590)

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2026

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026. Aucune remarque n'est soulevée. Cependant, Mme Janine DURET, conseillère municipale du groupe minoritaire préfère s'abstenir, n'ayant pas participé à la dernière réunion.

Délibération : 17 voix Pour et 1 abstention (Janine DURET)

2 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire explique qu'en raison des congés des agents en période estivale, le service technique a besoin d'un renfort pour assurer les travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie sur la Commune. Il indique qu'il est nécessaire de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35h00 de travail par semaine d'une durée maximale de deux mois sur la période du 1er juillet au 31 août 2026. Il précise que cet emploi sera exercé en alternance par deux agents contractuels, l'un sur le mois de juillet, l'autre sur le mois d'août. Pour répondre à la question de M. Philippe DROUINAUD, conseiller municipal, M. le Maire indique que la Mairie n'a reçu aucune candidature de jeunes de Dortan.

Délibération : oui à l'unanimité

3– TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

M. le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire pour la désignation des jurés d'assises pour l'année 2027. Il convient d'écarter les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027. Les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et celles n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises, peuvent être dispensées des fonctions de jurés si elles en font la demande auprès de la commission préparant la liste annuelle.

Ont été tirés au sort :

- | | |
|------------------------|--|
| - M. JACQUEMARD Jérôme | - M. DOBKES Jacques |
| - M. BOCHARD Olivier | - M. CHABOD Stéphane |
| - Mme NOWALSKI Marie | - Mme GRANGER épouse SIMONIN Annabelle |

4– ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

M. Lionel CORNATON, Maire de Dortan, ouvre la séance. Mme Alexandra DEBOVE, conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire. Après contrôle des membres présents, M. le Maire informe que le bureau électoral est présidé par lui-même et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes soit ici M. Jean-Paul JOACHY, M. Pascal COLOMB, M. Romain RODIA et Mme BOUVIER SERRAND Coralie.

M. le Maire invite les conseillers à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en vertu des articles L. 289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Il indique également que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et suppléants.

Le Maire explique que les conseillers doivent élire 5 délégués et 3 suppléants. Il informe que deux listes sont en présence :

- la liste « Groupe minoritaire du conseil municipal de Dortan » constituée alternativement de Mme Janine DURET, M. Christophe DAVID-HENRIET, Mme Coralie BOUVIER SERRAND et M. Michel PIVARD.
- la liste « Grands électeurs sénatoriales groupe majoritaire Dortan » constituée alternativement de M. Lionel CORNATON, Mme Emeline BAPTISTA, M. Romain RODIA, Mme Mariane COLLOMB, M. Jean-Paul JOACHY, Mme Séverine MAÎTRE, M. Géraud BRIDOUX et Mme Marlène DALPHIN.

Chaque conseiller est appelé à voter et après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

- | | |
|--|----|
| - nombre de conseillers présents et représentés : | 18 |
| - nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| - nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : | 18 |
| - nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 1 |
| - nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : | 0 |
| - nombre de suffrages exprimés : | 17 |



Commune de DORTAN (01590)

La liste « Grands électeurs sénatoriales groupe majoritaire Dortan » a obtenu 13 suffrages.

La liste « Groupe minoritaire du conseil municipal de Dortan » a obtenu 4 suffrages.

Sont proclamés élus :

- ➔ en qualité de délégués titulaires : M. Lionel CORNATON, Mme Emeine BAPTISTA, M. Romain RODIA, Mme Mariane COLLOMB et Mme Janine DURET
- ➔ en qualité de délégués suppléants : M. Jean-Paul JOACHY, Mme Séverine MAÎTRE et M. Gérald BRIDOUX.

La séance est levée à 19h25.

Le Président de séance,
Lionel CORNATON

La Secrétaire de séance,
Alexandra DEBOVE